

Résilience des Vignerons du Saint Mont face au climat et à la déconsommation (assemblée générale à Saint-Mont)

2022-2023 : récolte petite, mais de haute qualité



Résilience des Vignerons du Saint Mont face au climat et à la déconsommation (assemblée générale à Saint-Mont)

L'assemblée générale des Vignerons du Saint Mont se réunit à Saint-Mont le 30 janvier 2024, sous la présidence de Marc Ducournau, qui présente le rapport du Conseil d'administration. Il décrit successivement la récolte, les investissements, le vignoble, le marché et les comptes.

Et il souligne particulièrement le risque croissant de désassurance, si la référence reste la moyenne « olympique » des 5 dernières années : la moyenne des trois années restantes, une fois retirées la meilleure et la moins bonne, moyenne qui tend à diminuer avec l'accumulation de mauvaises années et ne reflète pas nécessairement le potentiel agronomique de la ferme (2). Il ne cache pas que si Groupama ne fait pas de concessions importantes, il pourrait aller voir ailleurs.

La récolte

La qualité était là malgré les fléaux climatiques qui ont réduit le volume récolté :

le gel lors des nuits du 2 au 5 avril 2023,

la forte sécheresse estivale de juin à septembre.

Les volumes récoltés : au total, 112 685 hl, soit 14 210 hl de moins qu'à l'exercice précédent. « Depuis la création de notre Cave en 2002, c'est la plus petite récolte de toute notre histoire ».

Elle est composée de 33 919 hl d'AOC Saint Mont, de 77 275 d'IGP Côtes de Gascogne et de 1 491 hl de vins sans indication géographique.

Quant aux stocks, au total ils s'élèvent à 88 820 hl contre 97 073 à l'exercice précédent, ce qui traduit la baisse des volumes récoltés.

Les investissements

La Cave a investi 1 602 859 euros sur les 3 chais d'Aignan, Saint-Mont et Plaisance-du-Gers. À quoi s'ajoutent 189 961 euros pour le renouvellement de la futaille des vins AOC.

La création d'un nouvel atelier de pressurage rosé permet « d'optimiser le tri des jus, de gagner en réactivité pour la récolte, afin d'atteindre les profils de vins typiques de nos appellations, attendus dans un marché concurrentiel ». Et d'autres aménagements se poursuivent grâce à Agrimer.



Au 1er plan : Bernard Bonnet (ancien président de Producteurs Plaimont) ; à l'arrière-plan : André Dubosc (créateur de Plaimont)

Le vignoble

La Cave compte 146 adhérents et 2 092 ha en production. La réputation de la Cave lui permet d'aider à l'installation de vigneronns et de « conforter le réseau adhérent avec nos partenaires traditionnels (Safer, Crédit agricole, Groupama, MSA, Chambre d'agriculture).

De nombreuses mesures sont mises en place par la Cave (1).

S'agissant de la restructuration, le nouveau plan 2023-2025 est lancé. Les aides qui lui sont liées ont été revalorisées à 13 500 euros/ha.

Quant à la filière bio, elle se développe depuis 2009, malgré les difficultés rencontrées « comme tous les autres produits arborant ce signe de qualité ».

Aujourd'hui, le vignoble de la Cave coopérative a 1 813 ha de vignes certifiées Haute valeur environnementale niveau 3, soit 87 % du vignoble.

Le marché

Le contexte est défavorable, car nous sommes dans une phase de « déconsommation » : en 5 ans, dans le monde, il y a eu une baisse de 20 % sur les rouges, de 6 % sur les blancs et de 3 % sur les rosés. Grâce à la structure de vente qu'est Plaimont, la Cave des Vignerons du Saint Mont a subi une baisse de 2 % en volume, mais compensée par un chiffre d'affaires en hausse de 3 %. **Ce qui démontre sa résilience.**

« C'est collectivement, dans l'innovation et la remise en question permanente de nos stratégies techniques et commerciales, que nous trouverons le moyen de capter la valeur ajoutée nécessaire pour le développement de notre territoire ».



Intervention de Claire Peyret (gestionnaire)

Les comptes

Le chiffre d'affaires s'élève à 18,2 millions d'euros et l'excédent brut d'exploitation, à 1,3 million. Le résultat est de 42 662 euros et le fonds de roulement, de 10 millions.

S'agissant de la rémunération des adhérents, le même prix à l'hectolitre a été maintenu. Et une aide forfaitaire de 450 euros/ha a été versée dans le but de contrer l'inflation.

Marc Ducournau conclut : « Notre sens des responsabilités, nos mesures précautionneuses dans la gestion de nos comptes, notre politique raisonnée mais ambitieuse en termes d'investissements, nous permettent de passer collectivement ces épreuves ».

(1) Voici les principales :

convention privilégiée avec le Crédit agricole avec taux unique pour le financement des plantations et des acquisitions de vignes,

cautionnement et bonification des prêts,

possibilité d'avance de trésorerie,

l'avance à taux zéro pour l'achat de plants de vigne,

la possibilité de souscrire au contrat d'assurance multi-aléas négocié avec Groupama,

la possibilité de renouveler le Certiphyto avec la Chambre d'agriculture,

les aides à la conversion en bio,

l'aide directe à la plantation et et à la restructuration de certains cépages,

la garantie de paiement du fermage entre preneur et bailleur,

l'aide directe à la trésorerie lors d'achat ou de location de vignes etc.

(2) [<https://www.agriculture-strategies.eu/>].

N.B. -

D'autres interventions effectuées devant cette assemblée feront l'objet d'articles ultérieurs.

Sur la photo du haut de page, de gauche à droite : Claire Peyret (gestionnaire), Benoît Gourrin (commissaire aux comptes), Marie-Christine Dupuy (directrice administrative et financière), Nadine Raymond (directrice de la Cave de Saint-Mont), Marc Ducournau et Olivier Dabadie (président de Producteurs Plaimont).